



## DECLARATION DES PERFORMANCES

N °0333 - CPR- 4205

- 1/ Code d'identification unique du produit type : **Ciment de haut fourneau EN 197-1 — CEM III/B 42,5 N-SR**
- 2/ Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :  
**CEM III/B 42,5 N-SR**
- 3/ Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :  
Préparation de béton, mortier, coulis, etc.
- 4/ Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :  
**SOCOCIM Industries - RUFISQUE (SENEGAL)**  
**Usine de RUFISQUE**
- 5/ Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :  
Non applicable.
- 6/ Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction conformément à l'annexe V :  
**Système 1 +**
- 7/ Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction, couvert par une norme harmonisée :  
L'organisme notifié de certification du produit **AFNOR CERTIFICATION N° 0333** a réalisé, selon le système 1+,  
- La détermination du produit type sur la base d'essais de type (y compris l'échantillonnage),  
- L'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine,  
- La surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanentes du contrôle de la production en usine,  
- Les essais par sondage sur des échantillons prélevés avant de mettre le produit sur le marché,  
et a délivré le certificat de constance des performances du produit

8/ Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Ciments courants (sous-familles) constituants et composition	CEM III/B-SR	EN 197-1 :201 1
Résistance à la compression (à court terme et courante)	42,5 N	
Temps de début de prise	Satisfait à l'exigence	
Résidu insoluble	Satisfait à l'exigence	
Perte au feu	Satisfait à l'exigence	
<u>Stabilité :</u> -expansion - teneur en S03	Satisfait à l'exigence	
Teneur en chlorures	Satisfait à l'exigence	

- 9/ Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au Point 8  
La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :  
Mme Marième Ndour Directrice Qualité & RSE

Rufisque, le 1 Septembre 2023